

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

La présente demande doit être effectuée au minimum **10 jours ouvrés** avant le début souhaité de l'occupation.

L'autorisation de voirie ne dispense pas des DICT nécessaires auprès des concessionnaires de réseaux.

L'autorisation de voirie ne sera effective qu'à réception de l'arrêté justifiant la permission d'occupation du domaine public et du paiement de la redevance.

Toute occupation irrégulière fera l'objet d'un procès-verbal et devra s'acquitter d'une redevance majorée.

Demande à envoyer par courriel : derogation@saintjeancapferrat.fr

DEMANDEUR

Nom / Raison sociale :

Adresse complète :

N° de SIRET (obligatoire) =

Personne référente :

Déclaration Préalable ou permise de construire n° =

Mail :

Téléphone portable / fixe :

Joindre obligatoirement l'attestation d'assurance de responsabilité civile du demandeur

ENTREPRISE INTERVENANT SUR LE DOMAINE PUBLIC

Nom / Raison sociale :

Adresse complète :

N° de SIRET (obligatoire) =

Personne référente :

Déclaration Préalable ou permise de construire n° =

Mail :

Téléphone portable / fixe :

REDEVANCE

Les tarifs des droits de voirie en vigueur sont fixés par la délibération du Conseil municipal n°24/105 du 28 novembre 2024, modifiant la délibération n°19/077 du 5 décembre 2019.

Le demandeur devra obligatoirement s'acquitter du paiement de la redevance (par virement bancaire de préférence) dans un délai de 30 jours à compter de la délivrance de l'arrêté municipal. A défaut de paiement passé ce délai, le recouvrement sera automatiquement confié aux services du Trésor Public. Si la redevance

n'est pas payée avant l'occupation effective du domaine public, le montant total de la redevance sera majoré de 50%.

En cas d'annulation :

- ➔ Jusqu'à 48h avant le début de l'occupation : le demandeur sera redevable de 50% du montant de la redevance.
- ➔ Moins de 48h avant le début de l'occupation : le demandeur sera redevable de la totalité de la redevance .

OCCUPATION

Début le àH.....

Prend fin le àH.....

Adresse précise :

- Occupation sur stationnement matérialisé Occupation en pleine chaussée

Motif de l'occupation précis :

- Déménagement Livraison Mariage Conteneur/Benne Palissade
 Dépôt de matériaux Grue/Camion sur patin Travaux de mise en sécurité Echafaudage

Autre :

Surface (en m²) : Longueur (en mètre linéaire) :

Nombre d'emplacement (**1 emplacement = 5 ml x 2ml**) :

Description des opérations / des travaux nécessitant la présente demande d'autorisation :

.....

Joindre obligatoirement une photo ou un plan

MESURES DE CIRCULATION PENDANT LES TRAVAUX A LA CHARGE DU DEMANDEUR

- Occupation sans gêne pour la circulation
- Pilotage manuel léger (gêne minime et momentanée)
- Sens alterné : pilotage manuel ou feux tricolore (**Préciser**) :
- Interdiction de circuler - la déviation prévue :

DEMANDE DE PROROGATION D'UNE AUTORISATION DEJA ACCORDEE

Numéro de l'arrêté initial accordé : n°.....

Date de la première demande :

SIGNATURE DU DEMANDEUR SOLLICITANT LA DEMANDE

Fait le à

Tampon et signature du demandeur précédée de la mention « lu et approuvé »